Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de l'Hérault

Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021



PREFET DE L'HERAULT
Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités



DEPARTEMENT DE L'HERAULT Direction Générale Adjointe des Solidarités Départementales



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 OUVERTURE



Introduction par

M. le directeur général des services du conseil départemental de l'Hérault

et

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 ORDRE DU JOUR



1. BILAN 2021 DES ACTIONS DU PDALHPD ET PERSPECTIVES

2. BILAN ANNUEL ET CONTRIBUTION DES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)
DÉPARTEMENTAL ET MÉTROPOLITAIN À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PDALHPD

3. PERSPECTIVES 2022 ET PROPOSITION DE PROLONGATION DU PDALHPD

4. QUESTIONS DIVERSES



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 BILAN 2021 DES ACTIONS LES PLUS AVANCÉES



Action 1

Accroître l'offre de logements locatifs du parc public et privé répondant aux besoins des ménages du PDALHPD et expérimenter un produit très social

Action 2

Assurer la prise en compte des publics prioritaires dans les politiques de peuplement à l'échelle des intercommunalités

Action 3

Développer le dispositif AHI conformément à la feuille de route stratégique

PDALHPD 2017 - 2022

Action 5

Optimiser les mesures d'accompagnement pour fluidifier la sortie d'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement

Action 6

Articuler la prise en charge des publics nécessitant un accompagnement médicosocial ou de santé publique

Action 8

Prévenir le plus en amont possible les expulsions locatives



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 BILAN 2021 DES ACTIONS



1. BILAN 2021 DES ACTIONS DU PDALHPD



ACTION N°1



Pilotes: DDTM 34 – DDETS 34

Attendu 1 : Augmenter la part de logements sociaux et très sociaux

7 PAC qui fixent les attentes de l'État en matière de LLS (notamment de PLAI-A) et d'hébergement :

- Montpellier Métropole Méditerranée et Sète Agglopôle Méditerranée (2019)
- CA Béziers Méditerranée, CA Hérault Méditerranée et CC Pays de Lunel (2021)
- CC Lodévois Larzac et CC Vallée de l'Hérault (2022)

Renouvellement des CUS des bailleurs sociaux ayant leur siège social dans l'Hérault (près de **3300 PLAI attendus** et engagement des bailleurs pour l'attribution de logements aux **personnes prioritaires et DALO**:

- CUS ACM, OPH Sète Thau Habitat, OPH Béziers Méditerranée (2019)
- CUS Hérault Logement et CUS FDI (2021)

Les principaux bailleurs sociaux de l'Hérault concernés par l'obligation de se regrouper l'ont fait. Ils devraient ainsi accroître leur capacité de production.

Pilotage des 5 délégataires des aides à la pierre :.

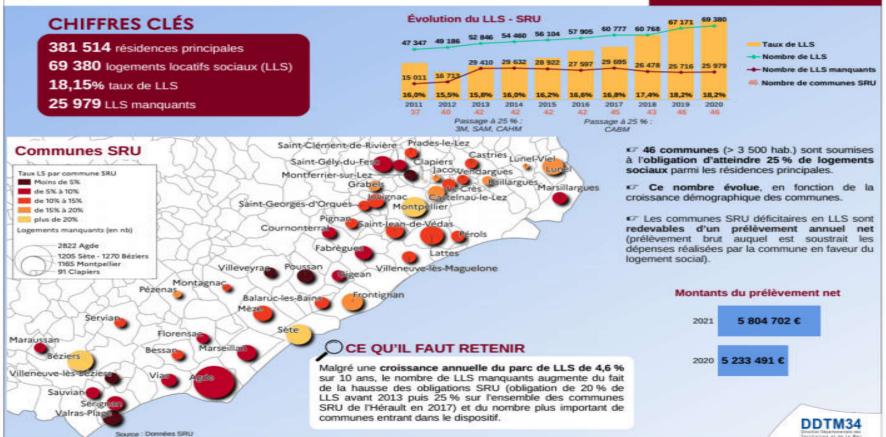
- Une réunion par trimestre avec les chefs de services habitat
- Indicateurs cartographiques et baromètres de suivi annuel (suivie de la tension sur la demande, des types de financement, et caractéristiques du parc)



La mixité sociale : les obligations de la loi SRU

Baromètre Hérault

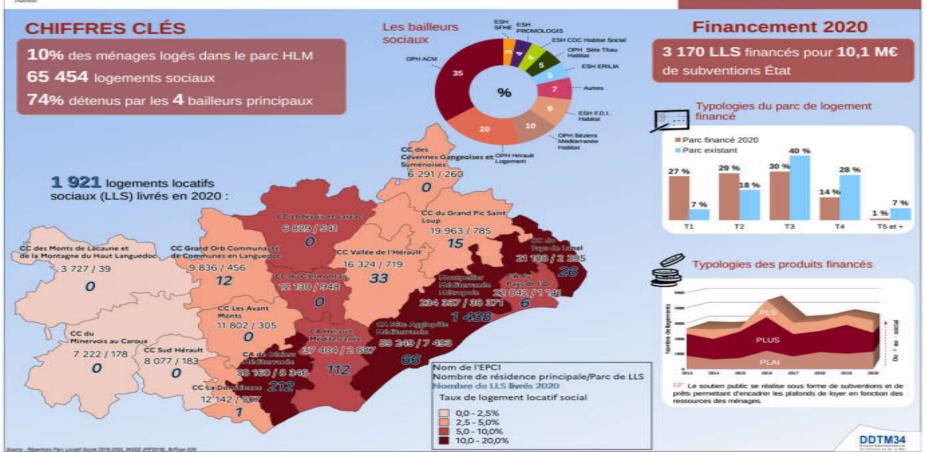
Année 2020





Le logement social : le parc public

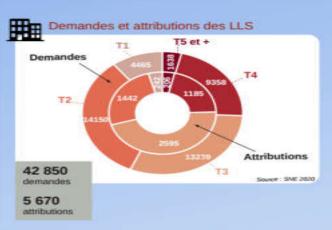
Baromètre Hérault Année 2020

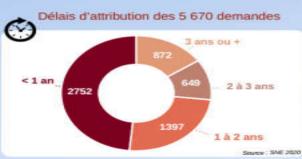


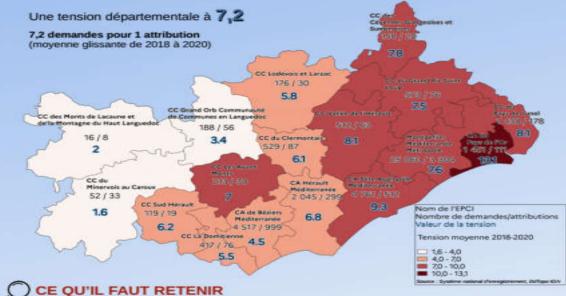


Le logement social : la demande

Baromètre Hérault Année 2020







- ✓ Les villes de Montpellier, Béziers et Sète concentrent plus de 80% du parc social public de l'Hérault. Ce. dernier compte 58% de T2 et T3 et est détenu aux 3/4 par 4 bailleurs sociaux avant leur siège dans le département.
- attributions, soit une tension moyenne de 7,3. Les demandes continuent de progresser de manière importante (+5,6 % par rapport à 2019) et augmentent plus vite que les attributions (+2,5 %).
- ☼ En 2020, alors que 56 % du parc financé sont des T1 et T2 (contre 50 % en 2019), le déficit en petit logement demeure. Le parc existant se compose de 25 % de T1 et T2.
- ☼ Avec 3 170 LLS programmés et financés en 2020, la production baisse de 9,5 % par rapport à 2019, pouvant s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire et une période d'élections locales.



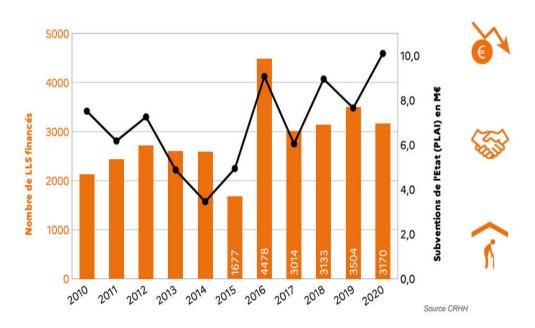
ACTION N°1





Attendu 1 : Augmenter la part de logements sociaux et très sociaux

LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX



Les chiffres de l'année 2020

80 PLAI-ADAPTÉ financés sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

460* PLAI STRUCTURE financés sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole :

- > 107 logements en pensions de famille
- > 295 logements en résidences sociales (hors foyers jeunes travailleurs)
- >58 logements en structure d'hébergement.
- * PLAI-Adapté compris

546 PLS SPÉCIFIQUES agréés dont 45 logements jeunes saisonniers et 501 logements en EPHAD ou en foyers de personnes handicapées.



ACTION N°1





Attendu 2 : Favoriser la mobilisation du parc privé à vocation sociale

Suivi des opérations programmées de l'Anah OPAH, PIG, PDS... (discussions systématiques sur le calibrage d'objectifs Propriétaires Bailleurs.

L'Hérault est en totalité couvert par des programmes. Actualités :

- OPAH RU Sète (2022)
- OPAH RU Lodève (2022)
- Avenant au PIG départemental (réévaluation des objectifs 2021 + prolongation de 2 ans)
- PVD (Ganges, Bédarieux....)

Réévaluation en 2021 des aides de l'Anah en vue de développer une offre locative très sociale portée par les structures disposant de la maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI) :

- prime de 2 000€ par logement si ce dernier sort de l'état de passoire énergétique ;
- prime de réservation si le logement bénéficie aux publics prioritaires.

Réforme du conventionnement Anah attendue au 1^{er} trimestre 2022 (est visée une augmentation des conventionnements PB). Quelques exemples :

- 4 logements à loyer très social ont été livrés en 2019 à Agde
- 1 immeuble en bail à réhabilitation signé entre la SA coopérative SOLIHA et la commune d'Agde
- 2 mis en location en 2019, dont 1 locataire avec une mesure de sous-location à bail glissant (bénéficiant du FSL)



L'amélioration de l'habitat privé (Anah)

Baromètre Hérault

Année 2020

CHIFFRES CLÉS

17 803 logements rénovés en **10 ans** pour **113** M€ d'aides aux travaux

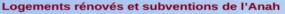
1 748 logements rénovés en 2020 pour

12,5 M€ d'aides aux travaux

Les aides financières de l'Anah à destination des particuliers visent l'amélioration du parc ancien de logements privés, avec comme priorités :

- ☑ le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé
- ☑ la lutte contre la précarité énergétique
- 🕼 l'adaptation du logement à la perte d'autonomie
- ☑ le redressement des copropriétés en difficultés

MaPrimeRénov:* Maeure chez moi, mieure pour la planète 1 641 logements rénovés 4,6 M€ d'aides 2 834 € d'aide moyenne par logement rénové





Constitution d'un parc privé à vocation sociale Nombre de conventionnements Anah par délégataire des aides à la pierre



TRAITEMENT HABITAT INDIGNE



- 139 logements rénovés
- # 2.7 M€ d'aides

instaurée en 2020

57 19 424 € d'aide moyenne par logement rénové

ADAPTATION PERTE AUTONOMIE



- 393 logements rénovés
- 1,3 M€ d'aides
- 3 308 € d'aide moyenne par logement rénové

COPROPRIÉTÉS

copropriété

- 1 109 logements rénovés
- © 2.7 M€ d'aides
- 5 2 434 € d'aide moyenne par logement rénové

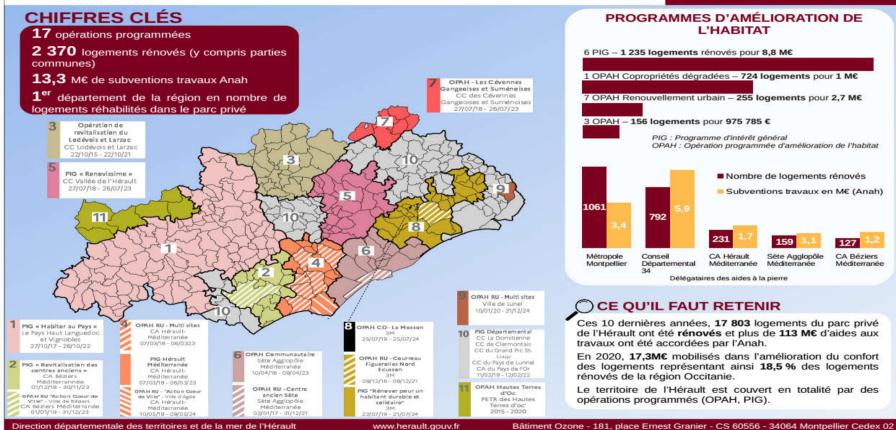
DDTM34
Discouse Separate Life des



L'amélioration de l'habitat privé (Anah)

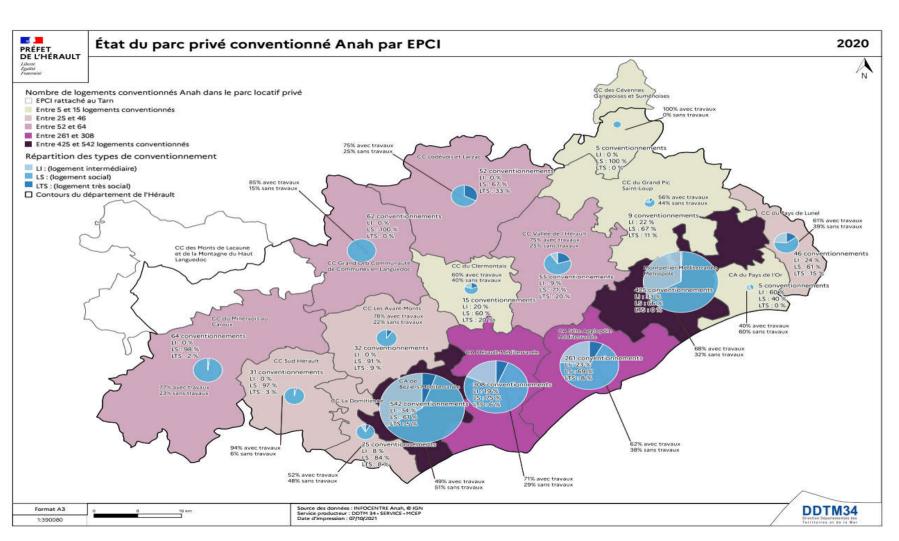
Baromètre Hérault

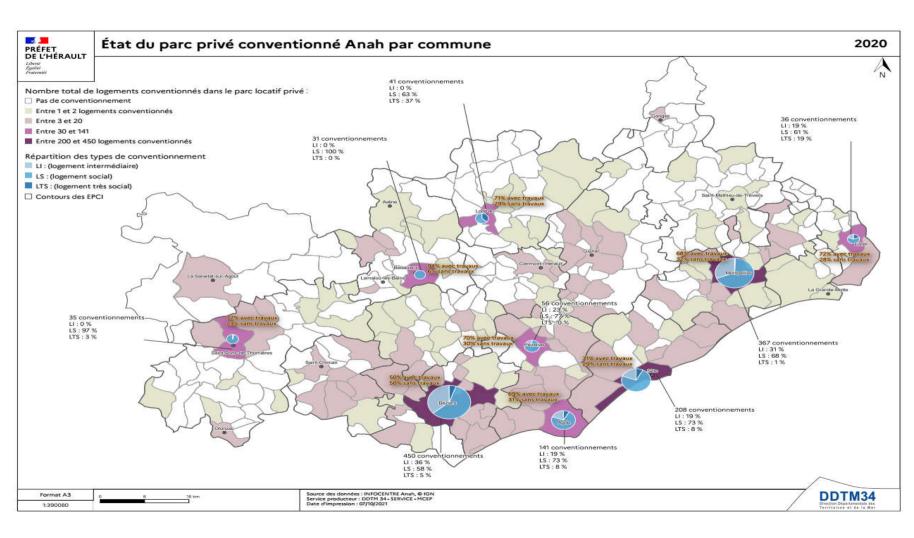
Année 2020



CA Réziers

Méditerranée



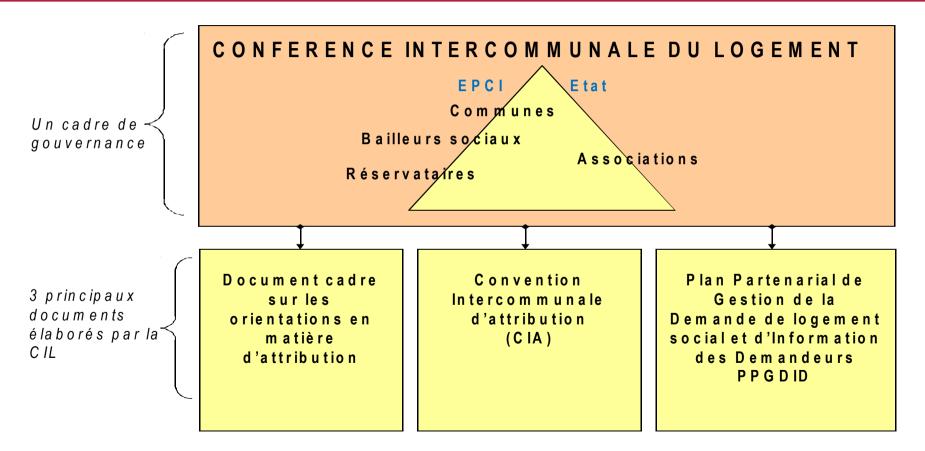




ACTION N°2

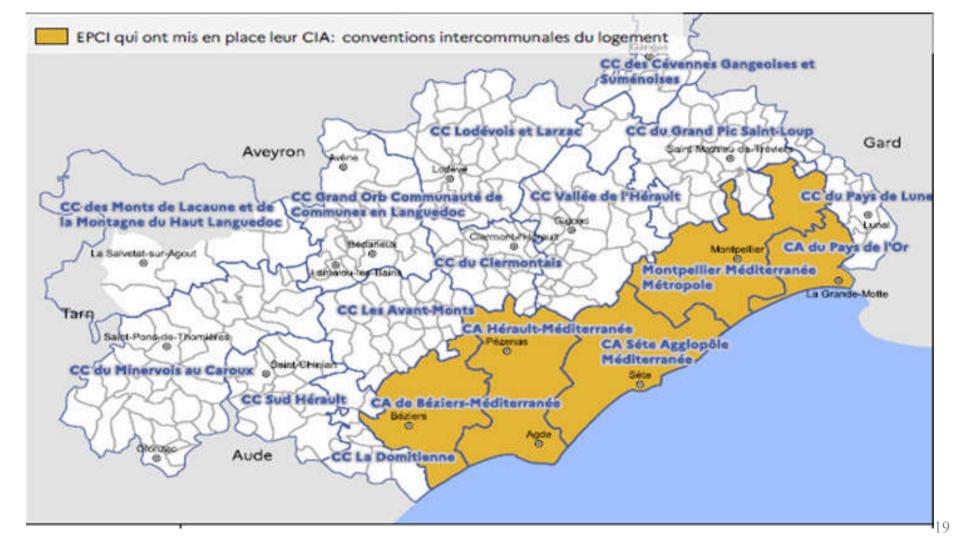
Pilotes: DDETS 34 – CD 34

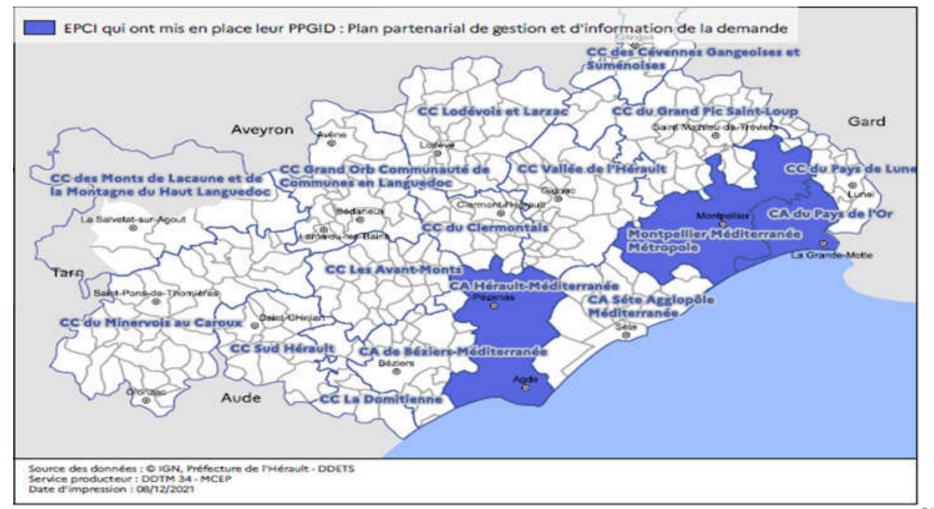














Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 PERSPECTIVES DES CIL



Les objectifs poursuivis :

- Reprendre un rythme annuel de tenue des CIL a minima 1 fois / an car malgré la forte mobilisation des acteurs pendant la crise sanitaire, les instances techniques et de pilotage n'ont pas pu se réunir
- Accompagner les territoires restants à constituer leur CIL ainsi que leur document cadre et leurs orientations
- Aider les CIL à intégrer le nouveau dispositif obligatoire de cotation des demandes de logements locatifs sociaux et l'inscrire dans leur PPGDID



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 LA COTATION DES DEMANDES : UNE AIDE À LA DÉCISION



Le décret du 18 décembre 2019 introduit, en application de la loi Elan, une méthode de cotation des demandes de logement social.

⇒ L'objectif visé est de désigner plus facilement et rendre plus transparent le travail des commissions d'attribution de logements sociaux.

Les enjeux de la cotation sont :

- la transparence et une meilleure information des demandeurs
- un appui à la décision dans la réalisation des objectifs d'attribution
- un instrument de mixité sociale et de cohésion



ACTION N° 3

Pilotes: DDETS 34 – CD 34



Action 3

Développer le dispositif AHI conformément à la feuille de route stratégique (Echelle départementale)



ACTION N° 3

Pilotes: DDETS 34 – CD 34



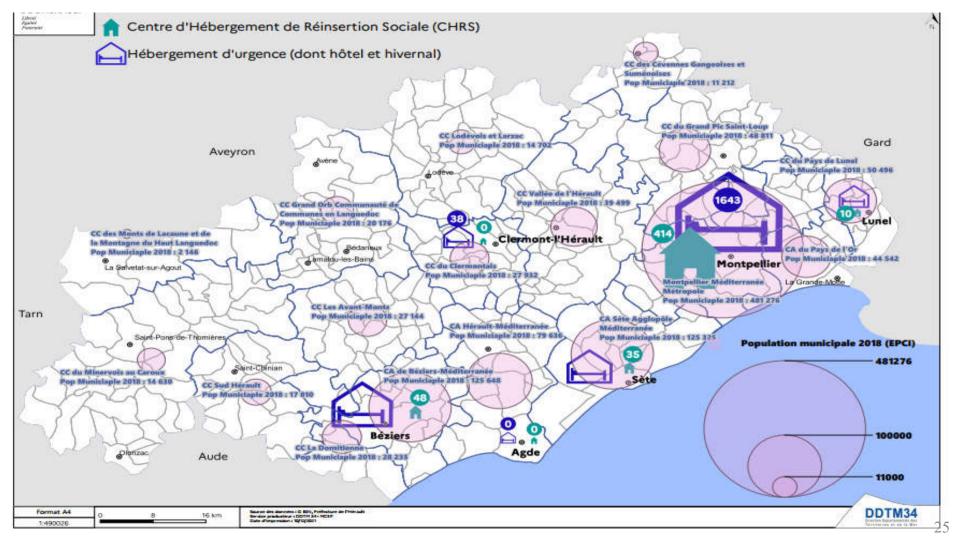
CONTEXTE – CHIFFRES CLÉS HÉBERGEMENT DES SANS ABRIS

L'année 2020 a été marquée par une forte augmentation de l'offre d'hébergement afin de faire face à l'impératif de mettre à l'abri en période de crise sanitaire.

Un niveau élevé de places a pu être maintenu en 2021 soit 2 376 places occupées au 22 novembre

Expérimentation d'un hébergement pour grands marginaux de 20 places sur Montpellier

Renforcement du dispositif d'hébergement des **femmes victimes de violences** de Béziers de 10 places Déploiement d'un dispositif d'accompagnement et d'hébergement pour 35 femmes en pré et post maternité





ACTION N° 3

Pilotes: DDETS 34 – CD 34



PERSPECTIVE Construire une trajectoire de l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement sur la période 2022 – 2024



Reconfigurer l'offre d'hébergement



Développer l'offre de logement adaptés en alternative à l'hébergement

Baisse du parc d'hébergement de 200 places



ACTION N° 5

Pilotes: CD 34 – DDETS 34



Action 5

Optimiser les mesures d'accompagnement pour fluidifier la sortie d'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement (échelle territoriale)



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 ACTION N°5



Pilotes: CD 34 – DDETS 34

CONTEXTE

Déploiement de la stratégie du Logement D'abord

Enjeu fort d'accès et maintien dans le logement

Favoriser l'accès direct au logement et fluidifier l'hébergement





Prévenir bien en amont les expulsions locatives



ACTION N° 5

Pilotes: CD 34 – DDETS 34



ACTIONS DEVELOPPEES

Identification des dispositifs d'accompagnement DDETS/Conseil Départemental/Métropole

Dispositifs innovants développés

CHRS « hors les murs » dans le cadre des CPOM

Dispositif de « baux glissants » développé avec la Métropole (60 baux) et la Métropole de Montpellier (15 baux)

Prévention en amont des CCAPEX avec l'UDAF et GESTARE



ACTION N°5

Pilotes: CD 34 – DDETS 34





Mobilisation des dispositifs selon le type de résidence

Avertissement : pour être inscrit sur une priorité de relogement les demandeurs doivent être en capacité d'assumer un logement autonome. Il est conseillé de mobiliser les priorités MDES et sortants d'AHI (Syplo 2) avant la saisine de la commission de médiation (DALO) qui statue en appréciant l'urgence et le dernier recours.

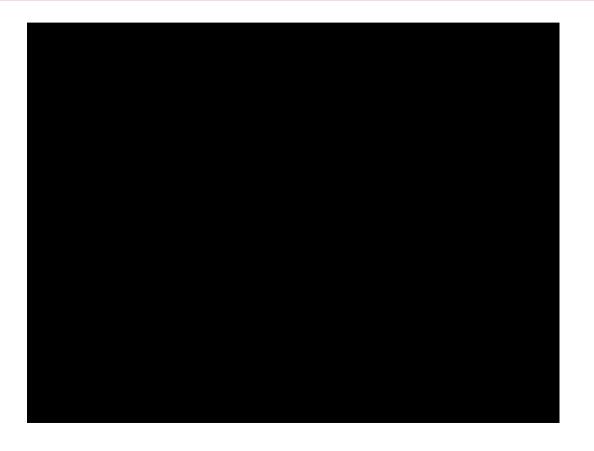
Dispositif	Mission	Statut – Agrément Mode de Gestion Organisme financeur	Public accueilli Participation financière	Durée de séjour	Possibilité de saisir les services de la Direction de l'action sociale et du logement			MASP	AVDL
					Actions territorialisées : mesures ASLL	FSL	Relogement: MDES / DALO		
	Lien Répertoire SIAO34	: https://www.siao34.o	rg/wp-content/uploads/20:		RGEMENT D'URGENCE oire-des-dispositifs-dh%C3%A9b	ergement-et-de-logement-adapt%C33	6A9-de-l-H%C3%A9rault-novembre-2	2019.pdf - p.8	
(Centre d'hèbergement d'urgence) Orientation SIAO	Hébergement temporaire : éventuellement aide dans les démarches d'accès aux droits et de recherche de logement ou d'une structure d'insertion adaptée	Gestion associative ou CCAS Financement : ETAT	Personne sans-abri Accueil inconditionnel Aucune participation et/ou participation en % des ressources	Aussi longtemps qu'une solution durable ne soit proposée à la personne sauf si elle enfreint le règlement intérieur	A l'entrée et durant l'accueil : - prioriser l'orientation vers les ateliers recherche logement - mesure ASLL Recherche possible A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien	A l'entrée : Pas de FSL Tout au long de l'accueil : Accord de principe A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie	A la sortie: inscription SYPLO* si apte au logement uniquement si entrée suite orientation SIAO Saisine du DALO si hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois et inscription sous Syplo en priorité 2 depuis 4 mois	NON	NON
	Lien Répertoire SIAO34 :	https://www.siao34.o	rg/wp-content/uploads/202		RGEMENT D'INSERTION oire-des-dispositifs-dh%C3%A9b	ergement-et-de-logement-adapt%C39	6A9-de-l-H%C3%A9rault-novembre-2	019.pdf - p.58	
Hébergement de stabilisation Orientation SIAO	Ouvert 24h/24h avec un accompagnement social pour permettre aux personnes éloignées de l'insertion de se stabiliser et favoriser leur orientation vers des structures adaptées à leur situation voire vers du logement de droit commun	Gestion essentiellement associative, CCAS Financement:	Même public que les CHU mais ayant un passé plus ou moins long dans le dispositif d'hébergement P=De 20 à 25% des ressources ou forfait	Non limitée	A l'entrée et durant l'accueil : pas de mesures ASLL A la sortie : Mesure ASLL Installation maintien	A l'entrée : Pas de FSL Tout au long de l'accueil : Accord de principe A la sortie : FSL pour tous les produits sauf la garantie	A la sortie : inscription SYPLO si apte au logement uniquement si entrée suite orientation SIAO Saisine du DALO si hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois	NON	NON



ACTION N° 5

Pilotes: CD 34 – DDETS 34







ACTION N° 5

Pilotes: CD 34 – DDETS 34



PERSPECTIVES

Mise en place d'un groupe de travail CD/métropole/DDETS sur les modalités d'accompagnement dans les dispositifs de logement adapté (IML/FSL). Journée SIAO/CD/DDETS dédié aux TS de secteur pour présenter les dispositifs (deux dates sont déjà prévues en janvier et février 2022).

Déploiement d'actions de prévention des expulsions locatives sur l'ensemble du département.



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 ACTION N°6

Departement

Pilotes: ARS – DDETS 34

Action n°6 : Articuler la prise en charge des publics nécessitant un accompagnement médico-social ou de santé publique

Etat des lieux

- Méconnaissances de l'ensemble des problématiques de santé (quel type de problèmes de santé)
- Peu d'informations sur les besoins (pas de données chiffrées sur les typologies de pathologies), de ventilation géographique ou par structures...
- Etude réalisé par le Dr DA SILVA pour le compte du SIAO34 qui a pu apporter un éclairage à un temps T sur les pathologies, les besoins, les accompagnements mise place ou non en fonction du statut ou de la structure, voire du territoire.



ACTION N°6





Bilans 2018-2021

- Mise en place du comité départemental PRAPS (perturbation COVID, pas avancée sur les stages croisés)
- Renforcer une offre spécifique de prise en charge sur le 34 :
- renforcer les places de LHSS (+7), d'ACT (+14) et de LAM (+12, dont 5 installées sur 2022)
- création des 100 places du chez soi d'abord sur MTP
- expérimentation des places d'ACT PSY et extension à 14 places
- création de 20 places d'appartement de coordination thérapeutique hors les murs sur MTP
- consultations avancées de CSAPA ou CAARUD sur des structures AHI (Episode BZ, CAARUD RLR, UTTD ...)
- COM suite à l'AAP médiation santé (sur santé globale et migrants, sur bidonville/squat)
- accompagner la mise en place d'un SAMSAH Psy à une association portant un projet de résidence Accueil
- réouverture du CTR France Addiction post cure addiction sur MTP



ACTION N°6





- Travail en cours pour l'interprétariat (crédits non reconductibles aux ESMS précarité), souhait de développement d'une offre pour les professionnels de santé libéraux
- Renforcement des moyens des PASS et EMPP
- Travail sur le bucco dentaire stoppé par la crise sanitaire
- Non prévu : gros moyens sur l'accompagnement sanitaire COVID pour les publics défavorisés notamment en structure AHI



ACTION N°6





Perspectives

- AAP en 2022 sur les équipes mobiles santé précarité (EMSP), les équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) et les nouveaux dispositifs « hors les murs » type LHSS ou ACT
- Travail en cours sur la réduction des risques dans les structures AHI en lien avec la DDETS
- Prise en compte dans le RAPT et le PTSM des publics défavorisés
- Échanges à prévoir avec la MDPH sur les refus d'accompagnements (notamment sur les dispositifs diffus)
- Relance sur la formation et stages croisées notamment suite aux AMI Addiction (groupe SOS)
- Travail spécifique à faire sur le sujet des mineurs, notamment l'accompagnement de la petite enfance



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 ACTION N° 8 ET BILAN DE LA CCAPEX Pilotes : DDETS 34 – CD 34



Contexte

Action fortement impactée par le contexte COVID 19 :

- •L'excellent partenariat Etat/CD et l'implication des partenaires de la CCAPEX a permis de faire face à la crise sanitaire
- •3 reports de trêve hivernale entre 2020 et 2021
- •Instructions gouvernementales du 9 juillet 2020 et du 26 avril 2021 dont les objectifs sont de favoriser le relogement/hébergement des ménages expulsés
- •Rapport du député Nicolas DEMOULIN « prévenir les expulsions locatives tout en protégeant les propriétaires et anticiper les conséquences de la crise sanitaire (COVID 19) »



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021

ACTION N° 8

Pilotes: DDETS 34 – CD 34

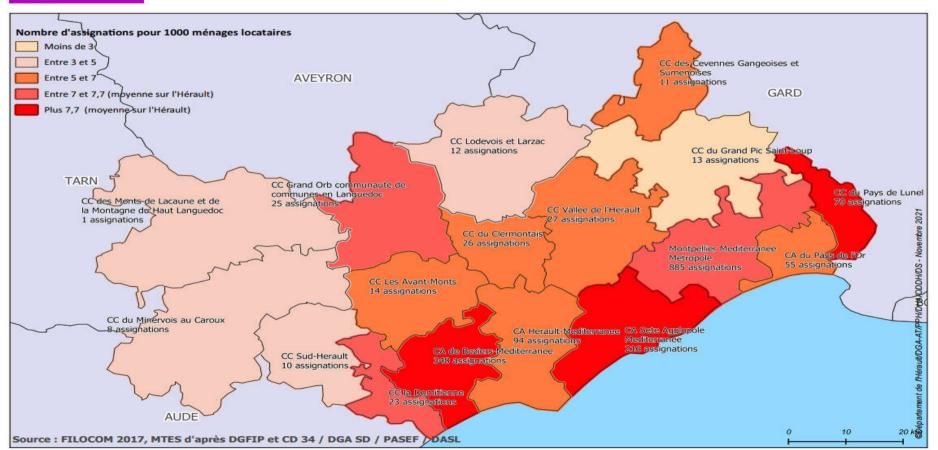


CHIFFRES CLÉS

Taux d'évolution	CDP	Assignations	CQL	RFP	CFP habitation (délivré)
Année 2020	2737	1850	1062	819	437
Année 2019	2910	2304	1357	1008	783
Evolution	-6,00 %	-19.7%	-21.7%	-18.7%	-44.19%

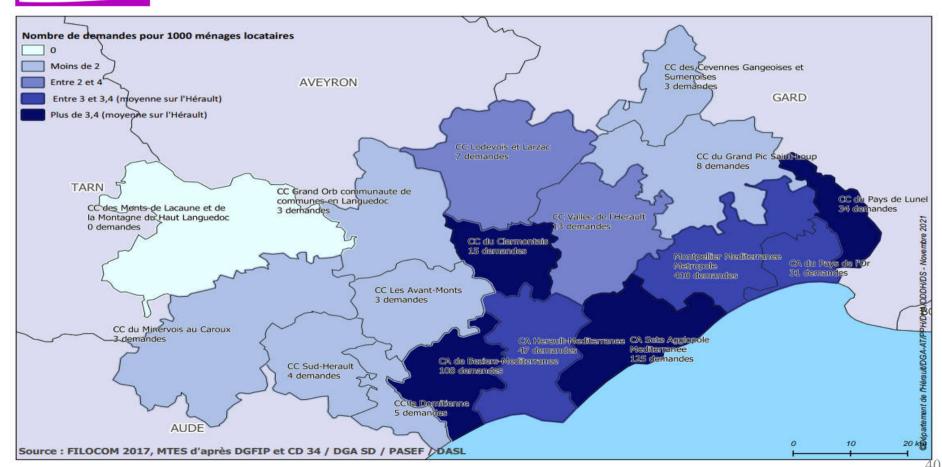


Assignations en 2020 dans l'Hérault par EPCI





Demandes de concours de la force publique en 2020 dans l'Hérault par EPCI





Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021

ACTION N° 8

Pilotes: DDETS 34 – CD 34



Actions mises en œuvre

- •Le déploiement du plan départemental de sortie de la trêve hivernale 2021
- •Le recrutement d'un chargé de mission de prévention des expulsions locatives
- •Le déploiement de l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives à destination du parc privé et en complément des dispositifs de prévention déjà existants



ANNEXE AU PLAN

PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT



1

				¥1			×1
	ASLL Maintien (6 mois)	ASLL Prévention des expulsions (5 mois)	ASLL Recherche ou atelier recherche de logement (ARL) 3 mois	Dispositif GESTARE service maintien dans le logement	Dispositif COL assuré par l'UDAF Conseil orientation logement	AVDL accompagnement vers et dans le logement	Equipe mobile prévention des expulsions locatives
Stade d'intervention procédure	Tous les stades	Stade assignation	Tous les stades	Avant toute procédure	Avant stade assignation	Durant la procédure dès le commandement de payer	Dès le commandement de payer et ponctuellement à des stades plus avancés
Public cible	Tout public sous critère de ressources	Tout public sous critère de ressources	Tout public sous critère de ressources sauf ARL	Locataires du parc public	Locataires du parc privé et public hors du territoire de la métropole : familles monoparentales	Locataires du parc privé et du parc public	Uniquement les locataires du parc privé
	Personnes connues du service social	Personnes connues du service social	Personnes connues du service social	Demande directe du bailleur	Personnes non connues du service social	Personnes non connues du service social	Personnes non connues du service social
Initiative de la mesure	Travailleur social	Travailleur social	Travailleur social	Bailleur social	CCAPEX	CCAPEX	CCAPEX
Périmètre d'intervention	Département	Département	Département	Département	Département hors territoire de la métropole	Département	Département
Financement	FSL CD et 3M	FSL CD et 3M	FSL CD et 3M	140 000 € Etat / Logement d'abord 80 000 € Etat / BOP 177	Plan pauvreté Etat-CD (FSL)	Etat	Etat
Nombre de	3M : 52 % des ASLL 571 ménages 293 814 €	3M : 10 % des ASLL 110 ménages 46 118 €	3M : 22 % des ASLL 242 ménages 101 460 €	Métropole : 42 mesures en file active (3 ETP)	80 mesures en file active pour 2021 assurées par Adages 70 pour 2020 20 mesures en file active pour le	144 mesures à l'année Principe retenu de la file active	
mesures mobilisables	CD : 30 % 1301 mois mesures/319 ménages 191 307 €	CD : 10 % 434 mois mesures/112 ménages 63 769 €	CD: 30 % 1864 mesures/454 ménages 274 207 €	Hors métropole : 22 mesures en file active (1,5 ETP)		SUS (secteur du bassin de Thau) + 80 mesures de l'appel à projet one shot de l'année 2020	2,8 ETP
Observation	Total financement : 485 121€ Total ménages* :912	Total finacement : 109 887€ Total ménages* :222	Total finacement : 375 667€ Total ménages* :696	Expérimentation menée depuis 2014 : objectif que les bailleurs le financent à terme			Dispositif financé sur 2 années Budget de 117600 €/an
Opérateurs	Opérateurs agrées par le FSL (départemental ou métropolitain)	Opérateurs agrées par le FSL (départemental ou métropolitain)	Opérateurs agrées par le FSL (départemental ou métropolitain)	Association GESTARE	UDAF	ADAGES et le SUS de Sète pour le bassin de Thau	ADAGES



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)



2. BILAN ANNUEL ET CONTRIBUTION DES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PDALHPD

- Bilan 2020 du FSL départemental
- Bilan 2020 du FSL métropolitain

Direction Générale Adjointe solidarités départementales

Pôle Action Sociale Enfance et Famille

Direction de l'action sociale et du logement



Comité responsable du 14 décembre 2021

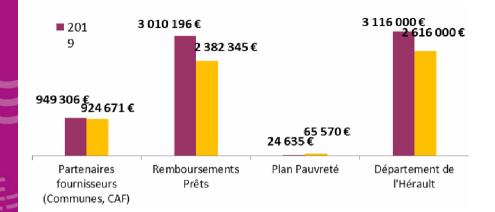
ORDRE DU JOUR

- 1 Les recettes et dépenses du Fonds de Solidarité pour le Logement
- 2 Les aides directes : évolution des demandes d'aides individuelles
- 3 Les aides à l'accès dans le logement
- 4 Les aides au maintien dans le logement
- 5 Les impayés Electricité, Gaz et Eau
- 6 Les aides indirectes : les actions logement
- 7 Les autres actions logement financées par le Département

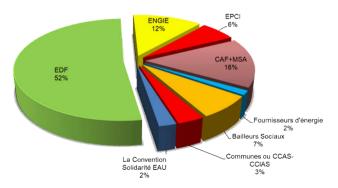


1. LES RECETTES ET DÉPENSES DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

La situation financière par année

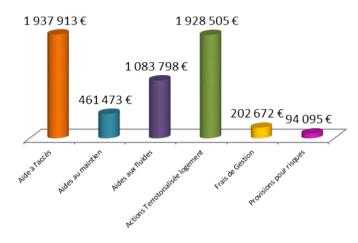






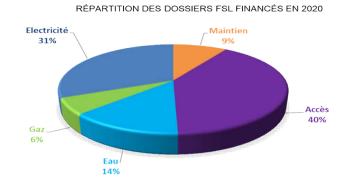
Dépenses 2020 du Fonds de solidarité pour le logement

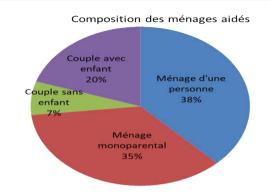
5 753 259 €



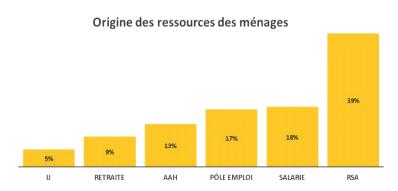


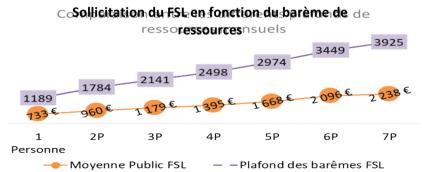
2. LES AIDES DIRECTES : ÉVOLUTION DES DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES





- > 70% des dossiers sont constitués par les TS du département
 - > 7826 ménages aidés
 - > 52% des ménages bénéficiaires de minima sociaux



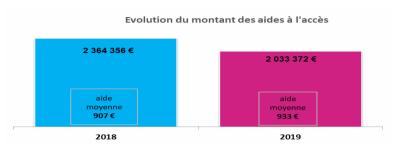




3. LES AIDES À L'ACCÈS DANS LE LOGEMENT

Evolution en nombre et en montant

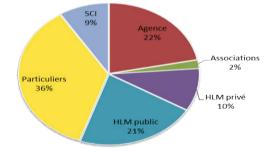




Moyenne des prix des loyers financés par le FSL

FSL ACCÈS	Parc Privé	Parc Public
Nbre de dossiers	1 494	685
Financement	1 498 160 €	535 212 €
Moyenne de l'aide	1 003 €	781 €
% de dépense	74%	26%
% en nombre de dossiers	69%	31%

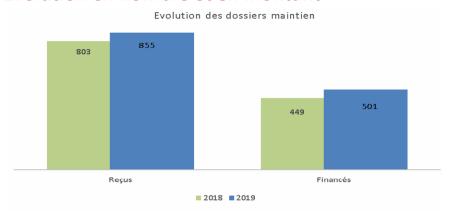
Ventilation des accès financés selon le bailleur





4. LES AIDES AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

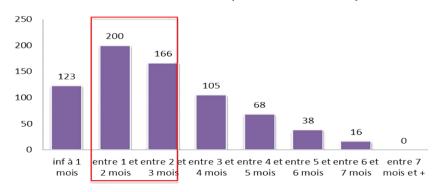
Evolution en nombre et en montant



Montants des aides au maintien



Nombre de dossiers et montant de dette équivalent en « mois de loyer »

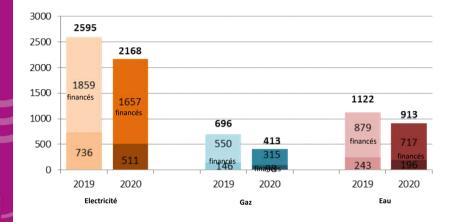


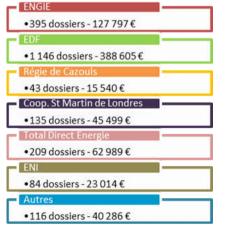
Organismes	Nombre accords 2020	Montants financés 2020
ACM HABITAT	9	9 409 €
HERAULT LOGEMENT	48	46 955 €
OPH BEZIERS MED	57	45 705 €
OPH SETE THAU HABITAT	63	66 359 €
Sociétés	Nombre d'accords 2020	Montants financés 2020
FDI	24	20 769 €
SFHE	1	1 364 €
3F	6	5 957 €
ERILIA	11	8 637 €
UN TOIT POUR TOUS	8	6712€
ICF	3	908 €
PROMOLOGIS	6	6748€
AUTRES HLM	6	4743€
BAILLEURS PRIVES	245	237208



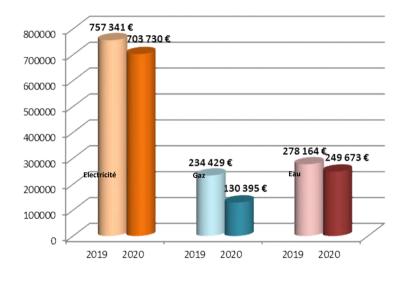
5 - LES IMPAYÉS ELECTRICITÉ, GAZ ET EAU

Evolution en nombre et en montant





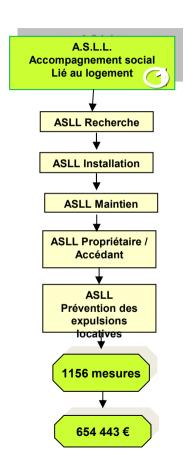


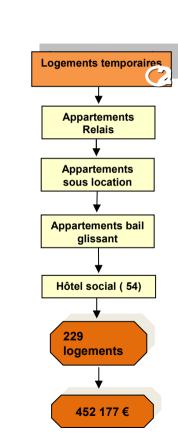


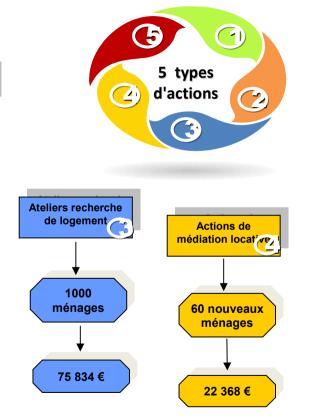


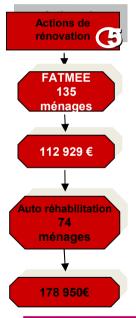
6 - LES AIDES INDIRECTES: LES ACTIONS LOGEMENT

Les actions logement









Werault

7 - LES AUTRES ACTIONS LOGEMENT FINANCÉES PAR LE DÉPARTEMENT

Les autres actions logement

- Le cofinancement de l'action décence avec la CAF dans une volonté de lutter contre l'indécence des logements,
- ➤ Le financement de l'ADIL qui apporte un renseignement juridique et précieux aux propriétaires et aux locataires,
- La contribution au financement de la commission MDES (ménages en difficulté économique et sociale) en partenariat avec l'état et les bailleurs pour favoriser le logement des publics prioritaires au côtés de l'État et des bailleurs,
- Les actions logement dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Le cofinancement de l'AIVS (association dissoute),

L'implication du département dans la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi aux cotés de l'Etat

Mise en place de deux actions en faveur des familles monoparentales :

La mesure conseil orientation logement afin de favoriser le maintien dans les lieux par une action en amont des procédures à l'initiative des CCAPEX sur une durée de quatre mois,

La mise en place de cinq appartements à bail glissant avec un accompagnement social renforcé sur le territoire ouest héraultais sur une période de douze mois et cinq supplémentaires sur le Bassin de Thau.

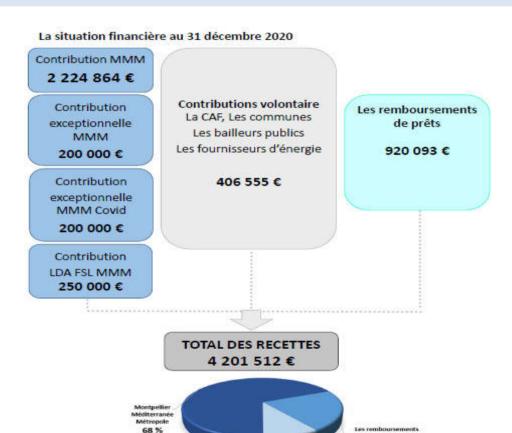




Bilan FSL3M - 2020 COREP 14/12/21



RECETTES ET DEPENSES DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT



22 %

10 %



RECETTES ET DEPENSES DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Les aides à l'ACCES 844 798 €

Les aides au maintien 360 398 €

Les aides aux fluides 414 731 €

Les aides indirectes 1 900 445 €

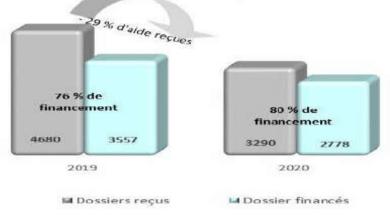
Les frais de gestion CAF 96 961 €

Les provisions pour risques 27 785 € Dépenses 2020 3 645 118 €

Dont dépenses réelles en aides directes 1 619 927 €



Comparatif entre le nombre de demande <u>reçues</u> et nombre de demande <u>financées</u>



Aide moyenne par type de produit





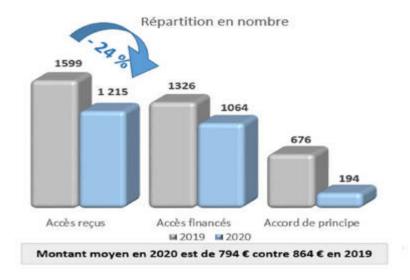


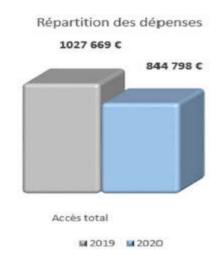




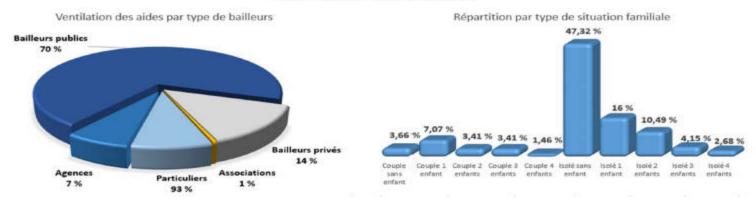
Conseil Départemental 70 % CCAS

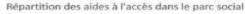
LES AIDES À L'ACCÈS

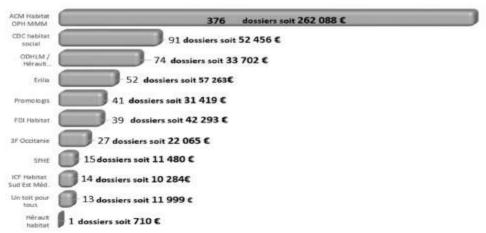




LES AIDES À L'ACCÈS

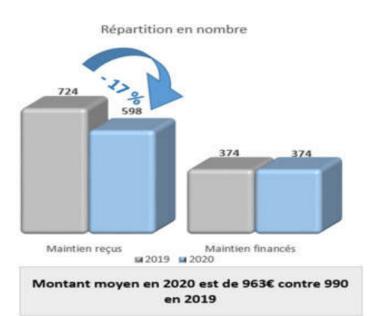








LES AIDES AU MAINTIEN





₩ 2019

M 2020



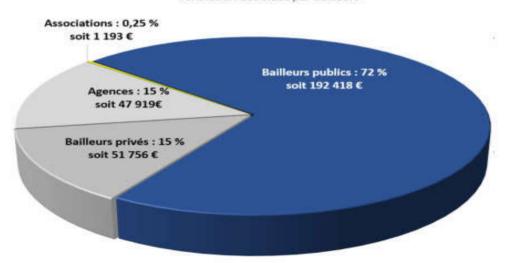
LES AIDES AU MAINTIEN

Parc privé

61 dossiers financés Soit 51 756 € Parc public

325 dossiers financés Soit 218 381€

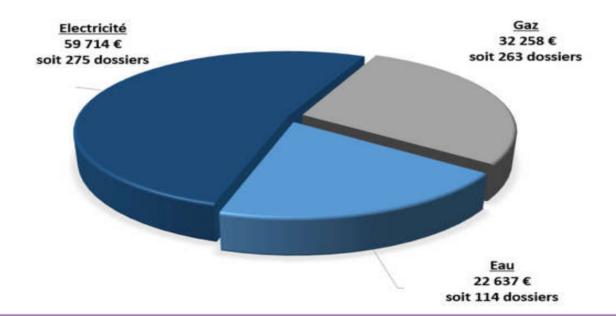
Ventilation des aides par bailleurs





LES AIDES AUX FLUIDES

Répartition des aides 100 % subventionnées

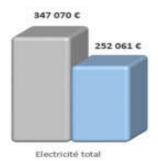


Soit 114 609 euros en subvention 100 % pour 652 aides.

LES AIDES À L'ÉLECTRICITÉ



Répartition des dépenses



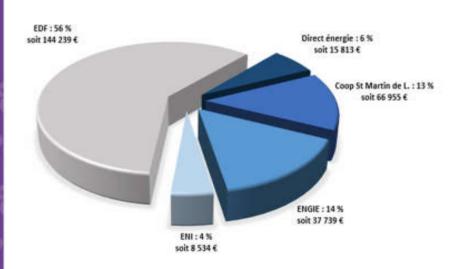
Montant moyen en 2020 est de 329 € contre 351 € en 2019



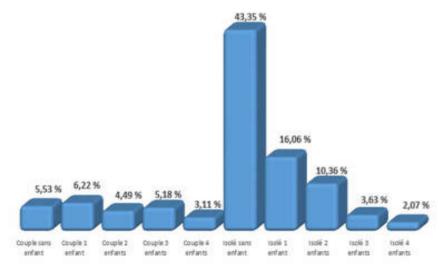


LES AIDES À L'ÉLECTRICITÉ

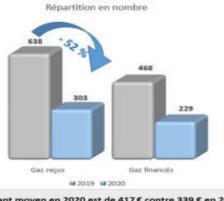




Répartition par type de situation familiale



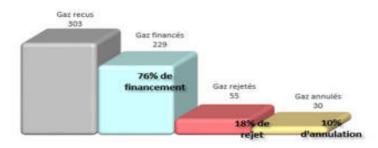
LES AIDES AU GAZ



Montant moyen en 2020 est de 417 € contre 339 € en 2019

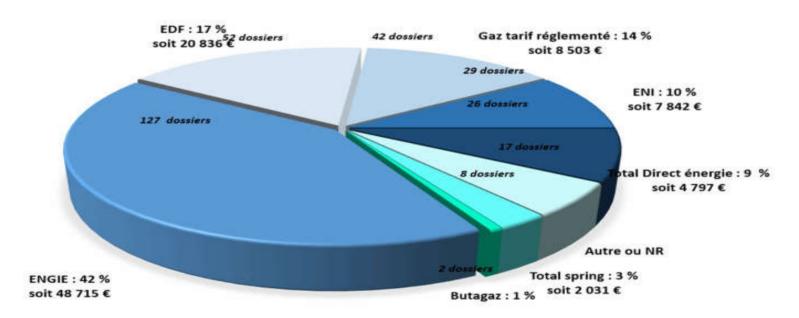


Les décisions sur les demandes de gaz



LES AIDES AU GAZ

Répartition par fournisseurs de gaz



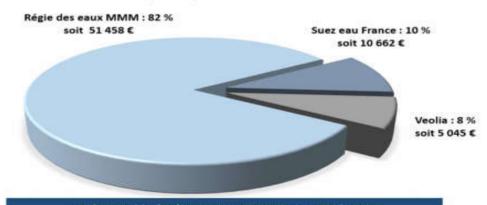
I FS AIDES À L'EAU



Montant moyen en 2020 est de 285 € contre 234 € en 2019



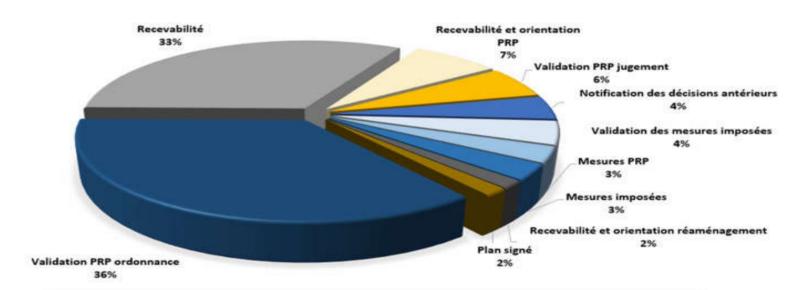
Répartition par fournisseurs d'eau



métropole6

LE SURENDETTEMENT

Etat des procédures de surendettement avec la Banque de France



Pour un montant global de 9 084 € concernant 73 personnes différentes

2 242 ménages ont été accompagnés au cours de l'année 2020 (2 749 en 2019)

L'ensemble des actions d'accompagnement est financé à hauteur de

1 900 445 €



5 Types d'actions



ATELIER DE RECHERCHE DE LOGEMENT

- MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT
- ACTION DE RÉNOVATION

ACTION DE MÉDIATION

ACCÈS À UN HEBERGEMENT D'INSERTION ET DE LOGEMENT ADAPTÉ

1)

Les 6 ateliers de recherche de logement

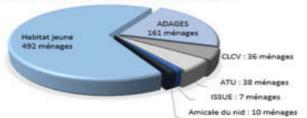
57 372 €

Information collective

Portant sur le marché immobilier, les droits et devoirs des locataires et des propriétaires, les dispositifs liés au logement.

Formation et mobilisation du ménage autour de la recherche de logement

Nombre de menage ayant participé a des ateliers



Les mesures d'accompagnement social lié au logement

Associations conventionnées	Nombre de mois-mesures effectuées
ISSUE/LES ESCALES DU LOGEMENT	650
UDAF (MONTPELLIER)	588
CCAS MTP + CHRS	578
ATU	303
RENAISSANCE 34	287
SOLIDARITE DOM TOM	237
AVITARELLE POLE LOGEMENT	170
HABITAT ET HUMANISME	106
HABITAT JEUNES CASTELLANE	140
AERS SERVICE LOGEMENT	81
AMICALE DU NID LA BABOTTE	55
LA CLAIRIERE	15
LES RESTOS	24

2

Les mesures d'accompagnement social lié au logement

372 781 €

Entretiens individuels

Divers types de mesures sont réalisés en fonction de la situation du ménage : Recherche, installation, maintien, prévention des expulsions locatives, accédant et propriétaires.

2 772 mois mesures pour 984 ménages accompagnés



(3

Les actions de rénovation

128 971 €

Réhabilitation du logement et / ou aide à la maîtrise de sa consommation d'énergie 22 nouvelles familles ont bénéficié d'une action de rénovation au cours de l'année 2020.

4

Les actions de médiation

20 905 €

18%

Conciliation entre un bailleur et un locataire autour de l'indécence et des conditions d'habitation.

La durée moyenne d'une médiation est de 2 ans.

40 ménages ont bénéficié d'un suivi dans le cadre d'une action de médiation en 2020.



Recherche

37 %

(5)

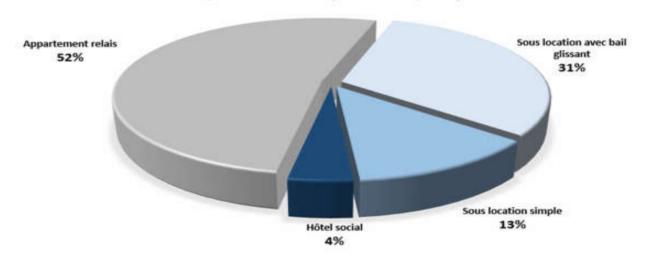
L'accès à un hébergement d'insertion et au logement adapté
1 069 756 €

Location de logements par des opérateurs auprès du parc public ou privé (14 opérateurs)

Appartements relais & hôtels social

Sous location avec bail glissants

Répartition du nombre de logements financés par catégorie



403 logements financés en 2020

PERSPECTIVES & TRAVAUX EN COURS

- Réflexions sur le règlement intérieur FSL initiée en 2020 mais interrompu suite au COVID 19, en cours de poursuite.
- En juin 2020, présentation d'un codicille FSL dans le cadre de l'épidémie de COVID 19

 assouplissement de l'accès au FSL maintien et vote de 200 000€ supplémentaire
 pour aider les familles en difficultés suite à une perte de revenue liée aux
 confinements.
- Concernant les aides indirectes du FSL; passage de 137 à 145€ du mois mesure et décompte pour le paiement de l'ASLL recherche de tous les mois réalisés.
- Perspectives : Arrivée de Marjolaine Mallardeau Piller 2021, sms réception dossiers / signatures électroniques des prêts... En cours de réflexion



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 PERSPECTIVES 2022 ET PROPOSITION DE PROLONGATION DU PLAN



3. PERSPECTIVES 2022 ET PROPOSITION DE PROLONGATION DU PDLHPD



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 PERSPECTIVES 2022 ET PROLONGATION DU PLAN



Prolongation du 6^{ème} PDALHPD **fin 2023**

Préparation du 7^{ème} plan dés 2022

- Rédaction du cahier des charges,
- Elaboration du marché, choix du cabinet d'études, exécution du marché

Animation territorialisée : évaluation du PDALHPD et pistes du futur plan en 2023

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 (après examen pour avis du COREP - Présentation en CRHH)



Comité responsable PDALHPD – 14 décembre 2021 QUESTIONS DIVERSES



4. QUESTIONS DIVERSES







Remerciements